

**Le suivi des résolutions  
adoptées à Ottawa par les sections de l'APF»  
Rapport**

Présenté par

**M. Pascal Terrasse  
Député de la République française  
Secrétaire général parlementaire**

**BERNE (SUISSE) | 6 JUILLET 2015**

## Résumé

Ce rapport présente les résolutions adoptées par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) réunie en session plénière à Ottawa (Canada) du 4 au 8 juillet 2014. Il fait aussi le point à partir des informations transmises par les sections, sur les mesures prises depuis un an par les parlements, les Etats et les gouvernements dans le cadre d'une procédure générale de suivi des actions menées pour donner suite aux résolutions.

## Table des matières

|   |    |
|---|----|
| Résumé.....   | 2  |
| TABLE DES MATIERES .....  | 3  |
| Introduction.....   | 4  |
| I / Les résolutions adoptées lors de la session plénière de l'APF à Ottawa en juillet 2014 .....                              | 5  |
| 1. Résolution sur le web social .....   | 5  |
| 2. Résolution sur l'encouragement à la formation professionnelle des jeunes.....  | 5  |
| 3. Résolution sur le financement des partis politiques .....  | 6  |
| 4. Résolution sur l'observation électorale francophone.....   | 6  |
| 5. Résolution pour un développement raisonné et encadré des biocarburants .....   | 7  |
| 6. Déclaration sur le suivi du Sommet de Ouagadougou .....  | 7  |
| 7. Déclaration finale de la conférence parlementaire francophone sur les changements climatiques .....                        | 7  |
| 8. Résolution concernant le 20ème anniversaire de la Déclaration et du programme d'action de Pékin.....                       | 8  |
| 9. Résolution sur les femmes et le mouvement coopératif en Francophonie.....  | 8  |
| 10. Résolution sur la participation des femmes parlementaires de l'APF aux évaluations du Comité CEDEF .....                  | 9  |
| II / La synthèse des rapports présentés par les sections de l'APF.....  | 10 |
| A. Transmission des travaux et décisions de l'APF aux Parlements, gouvernements et citoyens                                   | 10 |
| B. Les actions parlementaires entreprises suite aux résolutions de l'APF adoptées à Ottawa ....                               | 11 |
| C. Débats en séance plénière et en commission.....  | 14 |
| D. Mesures législatives ou autres adoptées par le parlement conformes aux recommandations formulées dans les résolutions..... | 18 |
| E. Mesures prises pour promouvoir un suivi gouvernemental .....   | 21 |
| F. Actions réalisées par les Etats en relations avec les résolutions de l'APF.....  | 22 |
| Conclusion .....  | 28 |

## Introduction

Conformément à l'article 5.5 du règlement de l'APF, les sections membres sont tenues de soumettre un rapport annuel sur les suites données aux résolutions de l'APF : « *Chaque section a le devoir de saisir son parlement et d'informer son gouvernement des résolutions, recommandations et avis adoptés par l'APF, de contribuer à leur mise en œuvre et de tenir au courant le Secrétaire général de l'APF, notamment dans son rapport annuel, des actions entreprises et des résultats obtenus* ».

Afin d'assurer un suivi effectif des résolutions et d'évaluer les effets des réflexions menées par les parlementaires de l'APF, une procédure de suivi des résolutions dans les sections membres de l'APF a été prévue par le cadre stratégique de l'APF.

Un premier rapport a été présenté sur ce sujet lors de la session d'Ottawa en juillet 2014. L'APF avait dès lors reçu dix rapports annuels de la part des sections suivantes : **Andorre, Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles, Burkina Faso, Canada, France, Gabon, Laos, Québec, Roumanie et Suisse.**

Le Secrétaire général parlementaire de l'APF, M. Pascal Terrasse, dans une lettre datée du 6 mars 2015, a réitéré son invitation aux sections visant à préparer leur rapport annuel sur l'exécution des résolutions adoptées. Les sections ont ainsi pu communiquer autant d'informations et d'exemples concrets que possible concernant les mesures prises par leurs parlements pour donner suite aux résolutions adoptées à Ottawa.

A ce jour, seules sept sections ont transmis leurs rapports à l'APF. Ce sont : Andorre, Canada, France, Luxembourg, Québec, Roumanie et Suisse.

Ces rapports incluent les informations suivantes qui sont autant de catégories principales d'actions ayant donné suite aux résolutions ou favorisé leur mise en œuvre :

- la transmission des travaux et décisions de l'APF aux Parlements, gouvernements et citoyens,
- les actions parlementaires entreprises suite aux résolutions de l'APF adoptées à Ottawa,
- les débats en séance plénière et en commission,
- les mesures législatives ou autres adoptées par le parlement conformes aux recommandations formulées dans les résolutions,
- les mesures prises pour promouvoir un suivi gouvernemental,
- les actions réalisées par les Etats en relations avec les résolutions de l'APF.

Les résolutions faisant l'objet d'un suivi seront tout d'abord présentées et les éléments transmis par les sections repris selon le schéma décrit précédemment, cela afin d'initier une procédure plus générale de suivi.

## **I / Les résolutions adoptées lors de la session plénière de l'APF à Ottawa en juillet 2014**

Les thèmes soulevés par les résolutions de l'APF sont traités par les quatre commissions et le Réseau des femmes parlementaires. À Ottawa, ces commissions et réseau ont adopté les dix résolutions suivantes, répertoriées et rapidement résumées ci-dessous (il est évidemment possible de les consulter dans leur intégralité sur le site de l'APF).

### **1. Résolution sur le web social**

En adoptant cette résolution, l'APF reconnaît que les réseaux de communication électronique sont devenus des moyens fondamentaux de la libre circulation d'idées et d'informations, qui contribuent à garantir la liberté d'expression et le libre accès à l'information, le pluralisme et la diversité et concourent à l'exercice d'un certain nombre de droits fondamentaux. Elle constate que le trafic internet connaît une augmentation exponentielle et est convaincue que ces réseaux peuvent toutefois contenir des pratiques discriminatoires et attentatoires aux libertés individuelles.

L'APF fait le constat d'une mauvaise utilisation par des mouvements terroristes et des narcotrafiquants ainsi que son impact sur la paix et la sécurité mondiale. Elle encourage les Chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres de la Francophonie à promouvoir la mise en œuvre de la Stratégie de la Francophonie numérique, adoptée lors du XIVème Sommet de la Francophonie et les exhorte notamment à « prendre les mesures utiles et raisonnables visant à garantir le fonctionnement continu, la stabilité, la transparence, le respect de la vie privée, l'ouverture et l'universalité de l'internet ».

Pour finir, l'APF invite le Secrétaire général parlementaire à transmettre la résolution sur le Web social au Secrétaire général de l'OIF afin d'aider les Etats membres à réaliser les objectifs visés par ladite Déclaration et de prendre les mesures utiles visant à promouvoir les valeurs de la Francophonie et l'usage de la langue française sur la toile mondiale et enfin, d'adopter les mesures permettant de combler les diverses formes de fractures entre les pays du Nord et du Sud en renforçant la solidarité numérique.

### **2. Résolution sur l'encouragement à la formation professionnelle des jeunes**

L'APF prend acte du fait que les pays de l'espace francophone connaissent tous un système de formation professionnelle institutionnalisé ou sont en passe d'en développer un et encourage les États et les parlements de l'espace francophone ainsi que l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et la CONFEMEN à favoriser, sur le plan international, l'échange d'information portant sur la formation professionnelle en général et la formation duale en particulier. Elle invite « les États et gouvernements de l'espace francophone à mettre en place ou à maintenir des programmes d'enseignement des connaissances fondamentales en parallèle au programme de

formation des jeunes en situation réelle de travail » afin de développer « des compétences transférables et professionnelles ».

Dans son dernier alinéa, la Résolution « exhorte les Parlements de l'espace francophone à légiférer en matière d'encadrement et de protection des personnes en formation afin d'éviter l'exploitation de ces dernières ».

### **3. Résolution sur le financement des partis politiques**

Par ce texte, l'APF reconnaît l'effet de distorsion que l'argent peut avoir sur les décisions démocratiques et dénonce les récents scandales liés à la corruption. Elle encourage les États et gouvernements francophones à adopter des mesures législatives et administratives appropriées en ce qui concerne la transparence du financement des candidatures à un mandat public électif et le financement des partis politiques. Afin de dissuader la corruption et combattre l'impunité, elle invite les parlementaires d'États francophones à s'assurer que ces mesures comportent des mécanismes de reddition de compte et de transparence. En outre, l'APF « incite les partis politiques d'États francophones à se doter de contrôles financiers internes, de codes de conduite ou de déontologie, afin de prendre part aux efforts visant à instaurer une culture de transparence dans la vie politique » et « incite les États et gouvernements francophones à adopter des modalités de financement des partis politiques qui facilitent une plus grande présence des femmes en politique ».

### **4. Résolution sur l'observation électorale francophone**

L'APF rappelle que la démocratie, résultant d'élections libres, fiables et transparentes, constitue le fondement même de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, adoptée le 10 décembre 1948, et de la Déclaration de Bamako. Rappelant également que les parlementaires, de par leurs fonctions mêmes, disposent de la légitimité naturelle de l'expert et incarnent la nécessaire légitimité démocratique de telles missions, l'APF invite ses Chargés de missions régionaux à « communiquer au Secrétariat général de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie l'identité de parlementaires – voire anciens parlementaires- intéressés particulièrement par l'observation et les questions électorales francophones afin de créer une base de données d'experts en processus électoraux ».

Par ailleurs, l'APF invite l'OIF à lui proposer de confier à un parlementaire la présidence d'au moins une mission électorale dans l'année à venir et une représentation significative de parlementaires au sein de ces missions. Elle l'appelle également à élaborer à l'attention des membres appelés à participer aux missions francophones électorales un vade-mecum de l'observation électorale.

## **5. Résolution pour un développement raisonné et encadré des biocarburants**

L'APF considère que les biocarburants peuvent améliorer l'accès à l'énergie et limiter la dépendance énergétique, et qu'ils peuvent en outre constituer une source de revenu supplémentaire. Elle observe par ailleurs qu'un développement non contrôlé des biocarburants de première génération n'est pas sans conséquence sur la sécurité alimentaire, notamment lorsque le changement d'affectation des terres réduit la surface agricole disponible pour les cultures vivrières. L'APF recommande aux Etats « d'encourager en réglementant la production et la consommation de sources d'énergies renouvelables, parmi lesquelles les biocarburants, sur leurs territoires ». Elle invite les gouvernements à encourager l'expansion des cultures destinées à la production de biocarburants respectueux des hommes et des territoires et leur recommande également d'adopter une législation qui vise à prendre en compte des critères de durabilité de la production de biocarburants.

## **6. Déclaration sur le suivi du Sommet de Ouagadougou**

L'APF se réfère au rapport relatif au « Suivi du Sommet de Ouagadougou : La contribution de la Francophonie à l'adoption de stratégies de développement durable et à la formulation de politiques de gestion des écosystèmes et des ressources naturelles » et réitère le souhait exprimé au sein de la Commission de la coopération et du développement d'atteindre et d'accélérer la réalisation des OMD, notamment grâce à un financement innovant.

Elle demande aux Etats membres de la Francophonie de s'assurer que la communauté internationale puisse arrimer les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) arrivant à échéance en 2015 aux nouveaux Objectifs de développement durable (ODD) dans une perspective de véritable continuité et qu'à cette fin le caractère quantifiable et contraignant des OMD actuels soit efficacement transposé dans les ODD appelés à les remplacer.

L'APF invite les parlementaires de la Francophonie à s'assurer que leur gouvernement respectif s'engage à poursuivre des objectifs de développement durable en mettant en place un cadre législatif approprié.

Elle exprime enfin le souhait que l'OIF, l'IFDD et l'APF continuent de mettre en commun leurs forces respectives afin de mettre la Francophonie à l'avant-plan d'un véritable développement durable, par tous et pour tous.

## **7. Déclaration finale de la conférence parlementaire francophone sur les changements climatiques**

Les rapports du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) nous rappellent que les dérèglements climatiques sont l'un des plus grands défis de notre temps. Les parlementaires francophones sont résolus à assumer pleinement leurs responsabilités et à donner l'impulsion requise pour rechercher des réponses durables à long terme aux menaces qui pèsent sur

l'environnement. Ils affirment qu'aux côtés des gouvernements, des autorités locales, des entreprises et des acteurs de la société civile, les parlements doivent assumer leur part de responsabilité dans la définition et la mise en œuvre d'une réponse commune au défi des changements climatiques, notamment à travers l'appui à la mise en place de mesures institutionnelles, législatives et réglementaires adaptées.

L'implication du secteur privé dans la lutte contre les changements climatiques est également cruciale. L'APF attend donc beaucoup du sommet sur le climat qui aura lieu à Paris fin 2015.

## **8. Résolution concernant le 20ème anniversaire de la Déclaration et du programme d'action de Pékin.**

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie reconnaît l'importance historique de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Les membres de l'APF condamnent les violences faites aux femmes, telles que définies dans le Programme d'action comme « tous actes de violence dirigés contre les femmes en tant que telles et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la sphère privée ». Ils s'engagent à poursuivre le travail, au sein de leurs parlements respectifs, en faveur de la mise en œuvre accélérée, complète et effective du Programme d'action de Beijing et des résultats de la 23e session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Par ailleurs, les membres de l'APF invitent les réseaux de femmes parlementaires de la Francophonie à mobiliser leurs membres afin qu'elles participent activement au processus d'examen des progrès réalisés dans l'application de la Déclaration et du Programme d'action. Ils invitent également les gouvernements francophones à veiller à ce que l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies renforce les mesures visant l'équité entre les sexes et l'émancipation des femmes dans le Programme de développement pour l'après-2015.

## **9. Résolution sur les femmes et le mouvement coopératif en Francophonie**

L'APF affirme que les coopératives ont le potentiel de réduire les inégalités sociales et d'encourager l'inclusion sociale des populations défavorisées, comme les femmes, ainsi que les personnes vivant dans la pauvreté qui sont pour la plupart des femmes. L'APF recommande à ses États membres de « développer des lois cohérentes sur les coopératives afin d'améliorer la confiance de la population envers cette forme d'organisation et de faciliter la création et la gestion d'entreprises coopératives ».

Elle invite ses États membres à favoriser la collaboration et le soutien mutuel entre les coopératives et les parlementaires en créant une entité parlementaire, comme un caucus multipartite, axée sur le rôle des coopératives dans l'économie du pays.



Enfin, l'APF s'engage, par l'intermédiaire du Réseau des femmes parlementaires, à « assurer un suivi aux deux ans, à partir de juillet 2016, des législations relatives aux coopératives ainsi que des progrès accomplis dans l'espace francophone concernant la participation effective des femmes à ces dernières ».

### **10. Résolution sur la participation des femmes parlementaires de l'APF aux évaluations du Comité CEDEF**

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie rappelle que les États parties à la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) doivent faire rapport de sa mise en œuvre de manière périodique et doivent être auditionnés par le Comité de la CEDEF. Elle constate que les femmes parlementaires sont souvent absentes des délégations nationales qui se présentent devant le Comité et recommande à ce titre que les États francophones incluent plus de parlementaires en général et plus de femmes parlementaires en particulier dans les délégations qui sont auditionnées par le Comité de la CEDEF.

## **II / La synthèse des rapports présentés par les sections de l'APF**

Les rapports varient considérablement par leurs présentations, leurs longueurs et leurs degrés de détails. Ils donnent de nombreux exemples susceptibles d'intéresser tous nos membres, dans la mesure où ils peuvent éclairer sur la meilleure manière de mettre en œuvre les résolutions adoptées.

Les informations fournies nous ont permis de dégager des éléments récurrents, utiles à une procédure de suivi et au final, de distinguer cinq catégories principales d'actions qui ont donné suite aux résolutions ou promu leur mise en œuvre :

- La transmission des travaux et décisions de l'APF aux Parlements, gouvernements et citoyens
- Les actions parlementaires entreprises suite aux résolutions de l'APF,
- Les débats en séance plénière et en commission,
- Les mesures législatives ou autres adoptées par le parlement conformes aux recommandations formulées dans les résolutions,
- Les mesures prises pour promouvoir un suivi gouvernemental.

Les éléments transmis par les sections seront donc repris selon ce schéma, cela afin d'initier une procédure plus générale de suivi.

### **A. Transmission des travaux et décisions de l'APF aux Parlements, gouvernements et citoyens**

#### **Andorre :**

- Après chaque session de l'APF, la Section Andorre élabore un rapport qui contient les travaux réalisés, les résolutions et recommandations adoptées. Ce rapport est ensuite transmis aux groupes parlementaires.
- Cette année, le Parlement a été dissout pour convoquer les élections générales. Ce qui n'a pas permis de répéter la tradition qui veut que, chaque 14 mars, le Président de la Section Andorre expose devant le Parlement réuni avec le chef du gouvernement et les ministres, un rapport qui comprend toutes les activités réalisées pendant l'année. Toutefois, le rapport a été soumis aux membres du Comité permanent, l'organisme responsable de la protection des pouvoirs du Parlement quand celui-ci est dissout ou pendant la période entre les élections. Ce Comité informera la Chambre une fois le nouveau Parlement reconstitué.

#### **France :**

- La section française de l'APF a publié un rapport d'information retraçant son activité sur la session 2013-2014. Ce rapport d'activité vise à informer le public et les parlementaires sur l'actualité de l'APF et est disponible en téléchargement sur le site internet de l'Assemblée nationale.
- Par ailleurs, les activités de la section française de l'APF font l'objet de comptes rendus mis en ligne sur les sites internet de l'Assemblée nationale et du Sénat.

- Au mois d'octobre 2014, la section française de l'APF a procédé à l'audition de la Secrétaire d'État au développement et à la Francophonie. Cette rencontre a été l'occasion d'informer le gouvernement sur le travail de notre assemblée et de lui transmettre les résolutions adoptées lors de la dernière session plénière de l'APF. La secrétaire d'État a convenu avec les parlementaires de renouveler régulièrement l'exercice, afin que les parlementaires puissent tenir la ministre informée de l'actualité de l'APF et des attentes du Parlement vis-à-vis de la politique menée par le ministère.

*Concernant la Déclaration finale de la conférence parlementaire francophone sur les changements climatiques*

- Chaque année, la commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale publie un rapport d'information sur les négociations climatiques internationales.

#### **Québec :**

- Une correspondance résumant la Session à Ottawa et contenant l'ensemble des résolutions adoptées a été envoyée à la ministre des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur du Québec.
- Une correspondance décrivant les thèmes traités par le Réseau des femmes lors de la Session à Ottawa et contenant l'ensemble des résolutions adoptées a été envoyée à la ministre de la Condition féminine du Québec.

#### **Suisse :**

- Depuis l'année 2013, la délégation suisse auprès de l'Assemblée parlementaire Francophonie (APF) examine l'état des discussions concernant les résolutions adoptées par l'APF lors de ses sessions annuelles. Dans son examen, elle tient compte des délibérations des Conseils et se prononce quant à d'éventuelles mesures à prendre afin qu'il soit tenu compte des résolutions de l'APF dans les travaux des autorités fédérales.

## **B. Les actions parlementaires entreprises suite aux résolutions de l'APF adoptées à Ottawa**

#### **Andorre :**

*Concernant la Résolution sur la participation des femmes parlementaires de l'APF aux évaluations du Comité CEDEF*

- A l'occasion de la deuxième réunion intersessionnelle du Réseau des femmes parlementaires qui s'est tenue (Québec, 19-20 janvier 2014), la présidente de la délégation andorrane, Mme Patricia Riberaygua, a présenté les conclusions du Rapport périodique que du Comité du CEDEF portant sur l'Andorre.

## **France :**

### *Concernant la Déclaration finale de la conférence parlementaire francophone sur les changements climatiques*

- Le Sénat a créé, en novembre 2014, un groupe de travail consacré aux négociations internationales climat et environnement sous l'égide de la commission du développement durable, mais auquel les membres de la commission des finances, des affaires étrangères, des affaires sociales, des affaires économiques et des affaires européennes participent activement sur les questions qui les concernent.
- Un groupe d'études a été créé sur le thème de la transition énergétique pour une croissance verte.

### *Concernant la résolution sur l'observation électorale francophone*

- Le président délégué de la section française, M. Jean-Pierre Dufau s'est rendu du 17 au 23 décembre 2014 en Tunisie pour l'observation du second tour des élections présidentielles dont la bonne tenue a marqué une nouvelle étape dans la transition démocratique de ce pays. Cette élection a été l'occasion pour la section française de rappeler à l'OIF l'intérêt que portent les parlementaires de l'APF à ces missions d'observations électorales, ainsi que leur souhait de se voir confier la présidence d'une mission d'observation, d'autant plus que d'importantes élections sont prévues en 2015 dans l'espace francophone.

### *Concernant la Résolution sur l'encouragement à la formation professionnelle des jeunes*

- Le comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'Assemblée nationale a fait un rapport sur l'adéquation entre l'offre et les besoins de formation professionnelle.

### *Concernant la Résolution sur le web social*

- Un colloque sur « le numérique : une opportunité pour diffuser la francophonie dans le monde ? » s'est tenu à l'Assemblée nationale au mois d'octobre 2014.
- Le rapport de M. Jacques Attali remis en septembre 2014 au Président de la République comporte plusieurs propositions pour encourager le numérique comme vecteur de diffusion du français dans le monde, notamment à travers la formation (les MOOCs ou FLOTs).
- Au sein de l'APF, l'Assemblée nationale finance un poste de chargé de communication et le Sénat un informaticien pour le programme Noria.

## **Luxembourg :**

### *Concernant la Résolution sur le web social*

- La Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Médias, des Communications et de l'Espace a adopté le 23 mai 2013 un rapport sur la neutralité d'Internet.

*Concernant la Déclaration finale de la Conférence parlementaire francophone sur les changements climatiques*

- La Commission de l'Environnement et la Sous-commission "Préparation du débat d'orientation avec rapport sur l'orientation politique ainsi que le cadre d'action en matière de climat et d'énergie" de la Chambre des Députés traitent des négociations internationales en vue de la Conférence de Paris (COP21) de décembre 2015 visant à atteindre un accord contraignant de réduction d'émissions pour la période post-Kyoto.
- Les Commissions compétentes de la Chambre porteront une attention particulière aux évolutions en amont de la COP 21, puisque le gouvernement luxembourgeois, en tant que détenteur de la présidence du Conseil de l'UE à partir de juillet 2015, sera chargé de mener les négociations des ministres de l'Environnement de l'UE lors du Conseil Environnement du 26 octobre, le dernier avant la Conférence de Paris.

*Concernant la Déclaration sur le suivi du Sommet de Ouagadougou*

- Depuis l'Assemblée générale d'Ottawa, la Chambre des Députés a maintenu un dialogue avec les pays partenaires de la coopération luxembourgeoise : Elle a accueilli le ministre de l'Economie et des Finances du Burkina Faso , le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, de la Coopération, de l'Intégration africaine et des Nigériens de l'extérieur de la République du Niger et la Vice-ministre en charge des Relations extérieures du Nicaragua.
- La Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration de la Chambre a nommé des rapporteurs, le 5 janvier 2015, pour quatre projets de loi portant adoption d'accords de partenariat et de coopération avec les Philippines, le Vietnam, la Mongolie et l'Iraq.
- Dans le cadre de la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE et de l'Année européenne du développement, la Chambre des Députés organisera une réunion des Présidents des commissions de la coopération au développement des Parlements de l'UE, le 11 décembre 2015.

**Québec :**

*Concernant la Résolution sur le 20e anniversaire de la Déclaration et du programme d'action de Beijing*

- Le 18 février 2015, le Cercle des femmes parlementaires de l'Assemblée nationale a procédé à la signature d'un protocole de solidarité avec les femmes élues de l'Assemblée des premières nations du Québec et du Labrador.

**Suisse :**

*Concernant la Résolution sur la participation des femmes parlementaires de l'APF aux évaluations du Comité CEDEF*

- Dans le cadre de son programme de législature 2011-2015, le Parlement suisse a décidé de renforcer les mesures relatives à l'égalité entre les hommes et les femmes dans les domaines de l'égalité salariale, la prévention de la violence domestique, la présence des femmes dans

les conseils d'administration, parmi les cadres de l'administration, dans les entreprises détenues par - ou liées à - la Confédération.

## **C. Débats en séance plénière et en commission**

### **France :**

#### *Concernant la Résolution sur l'encouragement à la formation professionnelle des jeunes*

- La question de l'évaluation de l'adéquation entre l'offre et les besoins de formation professionnelle a fait l'objet d'un débat dans l'hémicycle le 12 février 2015.

#### *Concernant la Résolution pour un développement raisonné et encadré des biocarburants*

- A l'Assemblée nationale, le jeudi 15 janvier 2015, un débat a été organisé en séance publique sur la fiscalité des carburants.

#### *Concernant la Résolution sur le 20ème anniversaire de la Déclaration et du programme d'action de Pékin*

- Le ministre des affaires étrangères a rappelé en audition que la France privilégie deux aspects : la lutte contre les violences faites aux femmes et l'autonomisation des femmes sur les plans politique et économique.

#### *Concernant la Déclaration finale de la conférence parlementaire francophone sur les changements climatiques*

- Au Sénat comme à l'Assemblée nationale, les commissions ont procédé à de nombreuses auditions de spécialistes : climatologues, physiciens, chercheurs du GIEC, ambassadeur chargé des négociations climatiques, commissaire européen chargé de l'action pour le climat...
- La commission du développement durable a organisé une réunion avec ses homologues allemands.
- Le ministre français des affaires étrangères et prochainement président de la COP 21, M. Laurent Fabius, est régulièrement entendu.

### **Luxembourg :**

#### *Concernant la Résolution sur le web social*

- En ce qui concerne l'ouverture et l'universalité d'Internet, des membres de la Chambre des Députés ont interrogé le ministre de la Communication et des Médias sur les modalités de la mise en place d'un accès wifi gratuit sur l'ensemble de la ville de Luxembourg durant la tenue de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE au second semestre 2015.

- Dans une réponse à une question parlementaire du 13 novembre 2014, le ministre de la Communication et des Médias a confirmé l'intention du Luxembourg d'attendre les développements au niveau de la Commission européenne avant de légiférer sur la neutralité d'Internet.
- Au sujet de la confidentialité des données personnelles des utilisateurs du web social, un député s'est récemment dirigé au gouvernement afin d'obtenir son avis sur la conformité des conditions d'utilisation du réseau social Facebook avec le droit luxembourgeois.
- Plusieurs parlementaires luxembourgeois ont dernièrement interpellé le gouvernement sur l'usage des réseaux sociaux pour la diffusion de messages faisant l'apologie du terrorisme et sur les réponses apportées par les autorités.

*Concernant la Résolution sur l'encouragement à la formation professionnelle des jeunes*

- La Chambre des Députés a entendu le ministre de l'Education nationale et des acteurs de la société civile et a également examiné plusieurs projets de loi concernant la formation professionnelle des jeunes.
- La Chambre a organisé, le 8 octobre, un échange de vues avec des représentants des organisations d'éducateurs et de travailleurs sociaux, suite à leur dépôt d'une pétition, afin de recueillir leurs propositions concernant l'évolution des services socio-éducatifs.
- Lors de la séance publique du 27 novembre 2014, un député a interpellé l'assemblée sur la question de la formation professionnelle. Des députés de tous les groupes parlementaires et sensibilités politiques représentées à la Chambre se sont ensuite exprimés sur la question.
- le Ministre de l'Education nationale a également présenté, le 30 janvier 2015, un projet de loi portant création d'un Institut de formation de l'Education nationale.

*Concernant la Résolution sur le financement des partis politiques dans l'espace francophone*

- Plusieurs parlementaires se sont penchés, dans des questions au gouvernement, sur les modalités d'application du nouveau Code de déontologie dont le gouvernement s'est doté le 18 juillet 2014.
- En réponse à la question d'une parlementaire concernant l'égalité homme-femme dans la prise de décision politique, la ministre de l'Egalité des chances a signalé l'intention du gouvernement de conditionner le financement public des partis politiques à la présence de 40% du sexe sous-représenté sur leurs listes électorales pour les élections législatives.

*Résolution pour un développement raisonné et encadré des biocarburants*

- Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire a mentionné la question des biocarburants lors de sa déclaration de politique en séance publique à la Chambre des Députés, le 5 novembre 2014.
- Lors d'un échange de vue avec la Commission de l'Economie de la Chambre, le ministre de l'Economie a précisé que l'objectif arrêté au niveau de l'Union européenne dans le cadre de la stratégie Euro 2020 pour le Luxembourg en matière d'agrocarburants est de 10% des carburants commercialisés. Actuellement, le taux se situe autour de 4 %.

*Concernant la Déclaration finale de la Conférence parlementaire francophone sur les changements climatiques*

- Les commissions compétentes ont entendu à plusieurs reprises la ministre de l'Environnement, notamment sur la position du gouvernement à la conférence de Lima de 2014 (COP 20) et sur ses résultats.

*Concernant la Déclaration sur le suivi du Sommet de Ouagadougou*

- La Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration organise régulièrement des auditions de la société civile concernant les questions de développement. Elle a entendu le Cercle de coopération des ONG de développement du Luxembourg, le 29 septembre 2014.
- La Commission a aussi organisé un échange de vues avec le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire et avec les Commissions de partenariat luxembourgeoises pour le Burkina Faso, le Niger, le Vietnam et le Kosovo, le 6 octobre 2014.
- Le ministre de tutelle a fait une déclaration suivi d'un débat sur la politique de coopération au développement et d'action humanitaire en séance publique à la Chambre, le 5 novembre 2014.
- Le 9 février, le ministre a présenté à la commission compétente les nouveaux programmes de coopération avec le Mali et le Cap-Vert et le projet de prolongation du programme avec le Nicaragua.

*Concernant la Résolution sur le 20ème anniversaire de la déclaration et du programme d'action de Pékin*

- La Commission de la Santé, de l'Égalité des chances et des Sports de la Chambre a entendu la ministre de l'Égalité des chances sur la stratégie du gouvernement sur la prostitution au Luxembourg.
- Le 6 janvier, la ministre a également été invitée par la commission compétente pour y faire un état des lieux de la stratégie du gouvernement en matière d'égalité dans la prise de décision économique.
- En réponse à une question parlementaire au sujet de la promotion des femmes dans la prise de décision politique, la ministre de l'Égalité des chances a signalé l'intention du gouvernement d'introduire la condition d'une présence de 40% du sexe sous-représenté sur les listes électorales des élections législatives afin que les partis politiques puissent bénéficier du total des fonds publics auxquels ils peuvent prétendre.

*Concernant la Résolution sur les femmes et le mouvement coopératif dans la Francophonie*

- Lors de la présentation du rapport annuel de la coopération 2013, le 15 septembre 2014, à la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire a souligné les efforts du Luxembourg visant à animer les travaux au sein d'une plateforme européenne de la microfinance et en faveur des ONG et projets de coopération au Nicaragua et au Cap-Vert.
- Au cours du débat suivant la déclaration de politique de développement et d'action humanitaire en séance publique à la Chambre le 5 novembre 2014, des députés ont évoqué



les défis à relever pour promouvoir la position de la femme dans l'économie, notamment le problème d'accès à la propriété, l'héritage, l'éducation, le crédit et la technologie.

**Québec :**

*Concernant la Déclaration sur le suivi du Sommet de Ouagadougou :*

- L'Assemblée nationale a tenu en janvier et février 2015 des consultations publiques sur le projet de Stratégie gouvernementale de développement durable révisée 2015-2020 dans le cadre des travaux de sa Commission des transports.

**Roumanie :**

*Concernant la Résolution sur le financement des partis politiques*

- Le projet de loi concernant le financement des partis politiques et des campagnes électorales est actuellement débattu au sein de la Chambre des Députés de Roumanie.

**Suisse :**

*Concernant la Résolution sur le financement des partis politiques*

- En 2011, une motion intitulé « Financement des partis politiques. Plus de transparence » a été rejetée par le gouvernement suisse au motif des grandes difficultés et des nombreuses inconnues qu'induirait la mise en œuvre d'une réglementation en la matière, notamment en ce qui concerne l'applicabilité et les possibilités de sanctions.
- En 2014, la Commission des affaires juridiques du Conseil national (chambre basse) a proposé de légiférer sur la publication des dons faits aux acteurs politiques par les entreprises et les institutions du secteur public. La Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats (chambre haute) a refusé de se rallier à cette proposition mais elle a néanmoins décidé de donner suite à une initiative parlementaire, qui demande notamment que les sociétés contrôlées par les collectivités publiques ou dont les actions sont cotées en bourse publient le montant total de leurs dons à des politiques.

*Concernant la Résolution sur la participation des femmes parlementaires de l'APF aux évaluations du Comité CEDEF*

- Plusieurs interventions parlementaires ont déploré le caractère jugé parfois lacunaire de la mise en œuvre en Suisse de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et ont demandé des améliorations dans plusieurs domaines d'intervention de la convention.
- De manière plus spécifique, un renforcement de la coordination entre divers ministères concernés a été demandé afin de satisfaire notamment aux exigences de la CEDEF.

## **D. Mesures législatives ou autres adoptées par le parlement conformes aux recommandations formulées dans les résolutions**

### **Andorre :**

*Concernant la résolution sur le web social*

Le parlement a :

- Approuvé la loi 35/2014 qui porte sur la confiance dans la communication électronique
- Approuvé la loi 20/2014 qui régit les contrats électroniques et les opérateurs qui exercent dans le domaine du numérique.

*Concernant la Résolution sur le 20ème anniversaire de la déclaration et du programme d'action de Pékin :*

- Le Parlement a adopté à l'unanimité la loi 1/ 2015 sur la violence domestique le 15 janvier 2015.
- Ce même jour, le Parlement a approuvé à l'unanimité la proposition d'accord visant à promouvoir l'égalité au Parlement.

*Concernant la Résolution sur les femmes et le mouvement coopératif en Francophonie*

- Le parlement a adopté la loi 5/2015 qui régleme les sociétés coopératives et reconnait le droit de toutes les personnes à se regrouper en coopératives.

*Concernant la résolution sur le financement des partis politiques*

- Le 18 septembre 2014, le Parlement a adopté la loi 19/2014 relative aux partis politiques et au financement électoral.

### **Canada :**

*Concernant la Résolution sur le web social*

- Le 9 décembre dernier, la Loi sur la protection des Canadiens contre la cybercriminalité a reçu la sanction royale.

### **France :**

*Concernant la Déclaration finale de la conférence parlementaire francophone sur les changements climatiques*

- La loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale du 7 juillet 2014 a inscrit la lutte contre le changement climatique comme priorité transversale du ministère français des affaires étrangères.

- Le 30 décembre 2014, l'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté le projet de loi autorisant la ratification de l'amendement dit « de Doha » qui prolonge les engagements du protocole de Kyoto jusqu'en 2020.
- Le 26 mai 2015, l'Assemblée nationale a adopté, en nouvelle lecture, le projet de loi, modifié par le Sénat, relatif à la transition énergétique pour la croissance verte qui vise à engager le pays dans la voie d'une croissance verte créatrice de richesses et d'emplois durables.

*Concernant la Résolution sur le financement des partis politiques*

- La France a adopté de nombreuses mesures législatives afin de rendre transparent le financement des campagnes électorales et des partis politiques, par les lois du 11 mars 1988, du 15 janvier 1990, du 19 janvier 1995 et du 11 avril 2003.
- Par la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, le Parlement a adopté la création d'une Haute autorité pour la transparence de la vie publique, autorité administrative indépendante chargée de contrôler les déclarations de patrimoine des élus afin d'éviter les cas d'enrichissement personnel liés aux fonctions.
- En France, en cas de non-respect de la parité hommes-femmes pour la présentation de candidats aux élections, les formations sont pénalisées financièrement. Ces incitations, qui existaient déjà, ont été accentuées par la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

*Concernant la Résolution sur l'encouragement à la formation professionnelle des jeunes*

- La loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale a été promulguée le 5 mars 2014.
- Une proposition de loi tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires, a été votée dans les deux chambres et promulguée le 10 juillet 2014.

*Concernant la Résolution pour un développement raisonné et encadré des biocarburants*

- Les critères de durabilité des biocarburants auxquels fait référence la Résolution sont inscrits dans la loi française, par la transposition des directives de l'Union européenne (articles 661-4 à 661-6 du code de l'énergie).
- Le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte adopté le 26 mai 2015 a pour objectif d'accélérer et à consolider la mutation du parc automobile français et des transports collectifs. L'article 11 de ce projet de loi vise à modifier le code de l'énergie en faveur du développement des biocarburants avancés et de la surveillance de la qualité des carburants.
- Une proposition de loi relative à la prise en compte par le bonus-malus automobile des émissions de particules fines et d'oxyde d'azote et à la transparence pour le consommateur des émissions de polluants automobiles, qui avait été adoptée par la commission du développement durable le 4 novembre 2014, a été déposée au Sénat.

*Concernant la Résolution sur le 20ème anniversaire de la Déclaration et du programme d'action de Pékin*

- La France est l'un des premiers pays ayant ratifié le 4 juillet 2014, la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes et la violence domestique, dite « Convention d'Istanbul ».

**Luxembourg :**

*Concernant la Résolution sur l'encouragement à la formation professionnelle des jeunes*

- Le 10 juillet, la Chambre a adopté une réforme de l'aide financière de l'État aux étudiants afin de promouvoir l'accès aux études supérieures.

*Concernant la Résolution sur le financement des partis politiques dans l'espace francophone*

- Le 16 juillet 2014, la Chambre des Députés a adopté un nouveau Code de conduite des députés luxembourgeois en matière d'intérêts financiers et de conflits d'intérêts, entré en vigueur pour la session parlementaire 2014-2015.

*Concernant la Déclaration sur le suivi du Sommet de Ouagadougou*

- La Chambre s'est prononcée en faveur d'une extension de la participation luxembourgeoise à la mission de formation de l'Union européenne au Mali (EUTM Mali).

**Québec :**

*Concernant la Résolution sur le 20e anniversaire de la Déclaration et du programme d'action de Beijing*

- Le 4 décembre 2014, l'Assemblée nationale a adopté une motion pour souligner le 25e anniversaire du drame survenu à l'École polytechnique de Montréal en 1989, où 14 jeunes étudiantes ont été tuées par un tireur fou. L'hommage rendu aux victimes a donné lieu à un plaidoyer contre toute forme de violence à l'égard des femmes au Québec et à l'international.
- Le 24 septembre 2014, l'Assemblée nationale a adopté une motion pour appuyer la demande des Premières Nations et des Inuits de tenir une commission nationale d'enquête sur les disparitions et les assassinats de femmes autochtones.
- Le 9 juin 2014, l'Assemblée nationale a adopté une motion pour que « l'Assemblée nationale fasse sienne la résolution adoptée par les femmes parlementaires dans le cadre du Séminaire interparlementaire sur le 20<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ».

## **Roumanie :**

### *Concernant la Résolution sur le 20ème anniversaire de la Déclaration et du programme d'action de Pékin*

- La Loi no. 202/2002 republiée en juin 2013 énonce des mesures pour promouvoir l'égalité des chances et l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans toutes les sphères de la vie publique en Roumanie.
- Les principes de non-discrimination et d'égalité des sexes sont inclus dans la Loi de l'éducation nationale no. 1/2011 et dans ses amendements ultérieurs.
- La Loi no. 217/2003 sur la prévention et la lutte contre la violence introduit des dispositions en vue d'assurer un niveau élevé de protection pour les victimes de violences conjugales.

## **Suisse :**

### *Concernant pour un développement raisonné et encadré des biocarburants*

- Le Conseil national a adopté en 2013 un projet de loi introduisant des critères plus stricts pour que les biocarburants puissent bénéficier d'un allègement de l'impôt sur les huiles minérales.

## **E. Mesures prises pour promouvoir un suivi gouvernemental**

## **Suisse :**

### *Concernant la Résolution sur l'encouragement à la formation professionnelle des jeunes*

- En 2013, un postulat en lien avec la problématique du chômage des jeunes a été déposé pour demander au Conseil fédéral de présenter au Parlement un rapport indiquant de quelle manière la Confédération et les cantons peuvent prévenir et réduire le chômage chez les jeunes et contenant des propositions et mesures concrètes à cet effet.

### *Concernant la résolution sur le web social*

- Les réseaux sociaux ont fait l'objet d'interventions en 2014 demandant au gouvernement d'intervenir pour identifier les auteurs d'incitations à la haine et à la violence et pour élaborer une stratégie au plan national en vue de sensibiliser les enfants et jeunes aux risques inhérents à l'Internet.
- Un postulat déposé en 2014 demandait à ce que les auteurs de messages haineux sur les forums Internet ne bénéficient plus de l'anonymat et à ce que les gérants des réseaux sociaux soient soumis à la même responsabilité que les éditeurs de journaux.

*Concernant la Résolution sur le 20e anniversaire de la Déclaration et du programme d'action de Beijing*

- Une recommandation a été faite au Conseil fédéral pour savoir comment et dans quels délais il allait mettre en œuvre les recommandations du rapport paru en 2014 et faisant un bilan de l'évolution de l'égalité entre femmes et hommes en Suisse.

*Concernant la Résolution sur les femmes et le mouvement coopératif dans la Francophonie*

- En 2013, un postulat a été adressé au gouvernement lui demandant de présenter une étude d'impact des coopératives de logement sur l'économie, en particulier les répercussions sur le budget social des communes, des villes et des cantons. Ce postulat a été refusé.

## **F. Actions réalisées par les Etats en relations avec les résolutions de l'APF**

### **Andorre :**

*Concernant la résolution sur le web social*

- En 2013, Andorre a signé la Convention de Budapest sur la Cybercriminalité et son protocole additionnel relatif à l'incrimination d'actes de nature raciste et xénophobe commis par le biais de systèmes informatiques. Elle devrait être ratifiée au cours de la prochaine législature.

*Concernant la résolution sur l'encouragement à la formation professionnelle des jeunes*

- Le gouvernement a lancé cette année le « Plan Focus » destiné aux jeunes âgés de 16 à 20 ans qui n'ont pas terminé l'enseignement obligatoire. L'objectif principal étant de leur donner un titre équivalent à la formation professionnelle, de manière à favoriser leur insertion professionnelle.

*Concernant la Déclaration finale de la conférence parlementaire francophone sur les changements climatiques*

- Eu égard à la ratification de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques en 2011, le gouvernement andorran a engagé plusieurs actions dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques. Il développe ainsi le processus d'adaptation aux changements climatiques, un outil qui devrait fournir des ressources et mesures d'adaptation en réponse au dérèglement climatique.

### **Canada :**

*Concernant la Résolution sur le web social*

- Le gouvernement du Canada a plusieurs projets en 2015 qui ont pour objectif commun qu'à terme, « quatre-vingt-dix-huit pour cent des foyers canadiens auront accès à des services d'au moins 5 mégabits par seconde. »

- Le gouvernement prend des mesures utiles et raisonnables visant à garantir le fonctionnement continu, la stabilité et l'universalité de l'internet.

*Concernant la sur l'encouragement à la formation professionnelle des jeunes*

- Dans le cadre du projet de loi C59, le gouvernement a proposé de « légiférer en matière d'encadrement et de protection des personnes en formation afin d'éviter l'exploitation de ces dernières » en présentant des mesures de protection des stagiaires en matière de santé et de sécurité au travail.

*Concernant la Résolution sur le financement des partis politiques*

- Conformément à la Loi électorale du Canada, les allocations trimestrielles ont été éliminées sur une période de trois ans. Les partis politiques canadiens enregistrés ont reçu, en avril, leur dernière allocation trimestrielle, basée sur les résultats de la 41e élection générale tenue le 2 mai 2011.

**France :**

*Concernant la Déclaration finale de la conférence parlementaire francophone sur les changements climatiques*

- la France souhaite encourager à travers sa politique d'aide au développement, l'adoption de modes de développement sobres en énergie fossile. Ainsi, à travers son « cadre d'intervention transversal climat », l'agence française de développement vise à ce que, chaque année, 50% de ses financements dans les pays tiers comportent des co-bénéfices « climat » dans l'ensemble des secteurs pertinents, y compris l'énergie.

*Concernant la Résolution sur le 20ème anniversaire de la Déclaration et du programme d'action de Pékin*

- À l'Assemblée générale des Nations unies, la France porte avec les Pays-Bas, tous les deux ans, une résolution sur l'élimination des violences envers les femmes. La France a par ailleurs soutenu les toutes premières résolutions des Nations Unies condamnant et luttant contre les mutilations génitales féminines et les mariages forcés.
- La mise en œuvre du programme national d'action d'application des résolutions « Femmes, paix et sécurité » des Nations unies fera l'objet d'un rapport final du ministère des affaires étrangères, présenté au Parlement.

*Concernant la Résolution sur la participation des femmes parlementaires de l'APF aux évaluations du Comité CEDEF*

- Lors d'une audition conjointe du ministre français des affaires étrangères par la commission des affaires étrangères et la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale, Mme Chantal Guittet, rapporteure du réseau des femmes de l'APF, a fait part au ministre du soutien du réseau des femmes parlementaires de l'APF à la candidature du comité CEDEF au prix Nobel de la Paix.

## **Luxembourg :**

### *Concernant la Résolution sur l'encouragement à la formation professionnelle des jeunes*

- Un projet de loi concernant la réforme de l'orientation scolaire et professionnelle a été déposé à la Chambre des Députés le 4 mars 2015.

### *Concernant la Résolution sur le financement des partis politiques dans l'espace francophone*

- Le gouvernement s'est doté d'un nouveau Code de déontologie, le 18 juillet 2014.

### *Concernant la Déclaration sur le suivi du Sommet de Ouagadougou*

- Le Luxembourg consacre 1% de son revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement. En 2013, ce ratio se situait parmi les cinq plus élevés au niveau mondial.

### *Concernant la Résolution sur les femmes et le mouvement coopératif dans la Francophonie*

- Le Luxembourg contribue au soutien de PME et de coopératives, notamment par la facilitation d'un accès à la microfinance.
- Le Luxembourg contribue à la microfinance au Burkina Faso et au Niger.

### *Concernant Résolution sur la participation des femmes parlementaires de l'APF aux évaluations du Comité CEDEF*

- Le dernier dialogue organisé entre le Comité de la CEDEF et le Luxembourg a eu lieu en 2008, durant la 40ème session des parties.

## **Roumanie :**

### *Concernant Résolution sur l'encouragement à la formation professionnelle des jeunes*

- La Roumanie a adopté la Stratégie nationale pour l'emploi 2014-2020 qui vise à renforcer les efforts pour atteindre l'objectif d'emploi fixé pour 2020, à savoir un taux d'emploi de 70% pour la population âgée de 20-64 ans.
- La Roumanie a adopté le Plan de mise en œuvre de la Garantie pour la jeunesse 2014-2015
- Le Gouvernement roumain préconise des mesures spécifiques pour les jeunes handicapés, les enfants et les jeunes ayant des besoins spéciaux, afin d'accroître la participation dans l'éducation et la formation, contribuant à améliorer leurs chances d'obtenir un emploi.
- Le Ministère roumain de la Jeunesse et du Sport a adopté la Stratégie nationale annuelle 2015 concernant l'information des jeunes et le conseil.
- Le 29 août 2014, le Ministère de l'Éducation de Roumanie et l'Institut Français de Roumanie ont signé une convention qui vise à mettre en place une série d'actions culturelles et éducatives en direction des élèves et des enseignants pour la promotion de la langue française et de la francophonie dans l'enseignement scolaire.
- L'Agence Universitaire de la Francophonie en partenariat avec l'Ambassade de France en Roumanie via son opérateur culturel et éducatif, l'Institut Français de Roumanie, offre des bourses d'études cofinancées pour la formation des jeunes étudiants roumains inscrits dans des Universités membres de l'AUF.



- La Commission spécialisée d'accréditation au sein du Ministère de l'Éducation a évalué et accrédité des programmes de formation des enseignants dans le domaine de l'égalité des sexes et l'égalité.

*Concernant la Déclaration finale de la conférence parlementaire francophone sur les changements climatiques*

- En 2013, le Gouvernement de la Roumanie a adopté la Stratégie nationale sur le changement climatique pour la période 2013-2020.
- Au cours de la période 2013-2015, le Ministère roumain de l'Environnement et la Banque mondiale ont déroulé un programme de partenariat sur le changement climatique et la croissance verte à faible charbon dont l'objectif est de rendre opérationnelle la Stratégie nationale sur le changement climatique pour la période 2013-2020.

*Concernant la Déclaration sur le suivi du Sommet de Ouagadougou*

- Le Gouvernement a adopté la Stratégie nationale pour le développement durable de la Roumanie- Horizons 2013-2020-2030 (SNDS) qui a pour objectif de créer des communautés durables, capables de gérer et d'utiliser de manière efficace les ressources.
- Le Gouvernement a adopté la Stratégie nationale pour la gestion des déchets 2014-2020.

*Concernant la Résolution sur le 20ème anniversaire de la Déclaration et du programme d'action de Pékin*

- La Constitution de la Roumanie garantit à l'article 4 le principe de la non-discrimination de genre pour ses citoyens et, à l'article 16, l'égalité entre les femmes et les hommes en termes de postes et les bureaux publics, civils ou militaires. Des dispositions plus détaillées sur la protection des droits de l'homme en général et l'égalité des chances sont incluses dans la Loi n°215/2000 de l'administration publique locale et, dans la loi n°202/2002 sur l'égalité entre les femmes et les hommes.
- La Roumanie a signé la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence contre les femmes et la violence domestique, le 27 Juin 2014, à Strasbourg. Un groupe de travail interministériel a été mis en place afin de faciliter sa mise en œuvre.
- Le Gouvernement a adopté pour les périodes 2006-2009, 2010-2012 et 2014-2017 respectivement, la Stratégie nationale pour l'égalité entre les femmes et les hommes élaborée par le Ministère du Travail, de la Famille, de la Protection sociale et des Personnes âgées.
- La Roumanie a élaboré le Rapport national sur la mise en œuvre de la Déclaration et Programme d'action de Beijing.
- Dans l'intervalle 2009 – 2013, environ 5000 femmes cadres didactiques ont participé à des cours, des séminaires, des ateliers sur le thème «L'égalité d'accès à l'éducation et la formation/l'égalité des chances pour les femmes et les hommes» organisés par le Ministère de l'Éducation nationale.
- Dans la période 2011-2012, l'Institut des Sciences de l'Éducation (IES) a poursuivi des activités de diffusion du projet «La Dimension de Genre dans l'éducation», en partenariat avec l'UNICEF et avec le soutien du Ministère roumain de l'éducation nationale.

- Un projet important intitulé « CHANCE - Campagne de sensibilisation nationale sur l'égalité des sexes et l'égalité des chances dans l'emploi et le soutien institutionnel pour le développement des activités des facteurs intéressés dans l'égalité des chances et de genre » a été déroulé entre 2011 et 2013.
- En 2012, par un Arrêt du Gouvernement roumain, la Roumanie a adopté la Stratégie nationale pour la prévention et la lutte contre la violence domestique pour la période 2013 - 2017 ainsi que le Plan opérationnel pour sa mise en œuvre.

#### *Concernant la Résolution et le mouvement coopératif en Francophonie*

- Le ministère de l'économie a mis en œuvre le Programme national pluriannuel 2005-2012 pour le développement de la culture entrepreneuriale parmi les femmes du secteur des petites et moyennes entreprises (PMEs). Ce programme a été suivi par le Programme La Femme Manager dans l'intervalle 2013-2014.
- Plusieurs projets cofinancés du Fond Social Européen ont été initiés, parmi lesquels :
  - « FER - Les femmes entrepreneurs dans le milieu rural »,
  - « Un avenir meilleur pour les femmes »
  - « E-Word (l'émancipation des femmes pour le développement rural) ».

#### *Concernant la résolution sur le web social*

- La Roumanie est Partie à la Convention sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe et de son Protocole additionnel relatif à l'incrimination d'actes de nature raciste et xénophobe commis par le biais des systèmes informatiques.
- Le 7 avril 2015, le gouvernement a adopté la Stratégie nationale relative à l'Agenda numérique pour la Roumanie - 2020, adoptée le 7 avril 2015.
- Le gouvernement a adopté son troisième Plan national 2014-2016 pour l'implémentation des engagements pris au sein du Partenariat pour un gouvernement transparent (PGT).

#### **Suisse :**

#### *Concernant la Résolution sur le financement des partis politiques*

- Conformément aux règles de procédure du Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO), la Suisse a adressé au GRECO « un bref rapport de nature purement descriptive sur l'évolution de la situation en Suisse entre octobre 2013 et avril 2014 ».

#### *Concernant la Résolution sur l'observation électorale francophone*

- Le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) dispose pour la promotion civile de la paix d'un pool d'experts, lesquels peuvent être mis à la disposition d'organisations multilatérales dans le cadre de missions d'observation électorale. En plus des observateurs électoraux recrutés par le pool d'experts, il arrive aussi que des parlementaires (membres des commissions de politique extérieure) participent à des missions d'observation électorale.

*Concernant la sur l'encouragement à la formation professionnelle des jeunes*

- le DFAE a organisé en octobre 2014, en collaboration avec le SEFRI (Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation), un colloque sur la formation professionnelle, à Lausanne, en présence de hauts fonctionnaires de 20 pays africains francophones et de l'OIF.

*Concernant la résolution sur le web social*

- Dans le cadre de sa stratégie pour sensibiliser les enfants et les jeunes aux dangers liés à l'Internet, le Conseil fédéral a lancé en juin 2010 pour une durée de cinq ans un programme national intitulé « Protection de la jeunesse face aux médias et compétences médiatiques ».

**Suisse :**

*Concernant pour un développement raisonné et encadré des biocarburants*

- En 2014, le Conseil des Etats a soutenu le projet de loi adopté en 2013 par le Conseil national introduisant des critères plus stricts pour que les biocarburants puissent bénéficier d'un allègement de l'impôt sur les huiles minérales.

*Concernant la Résolution sur le 20e anniversaire de la Déclaration et du programme d'action de Beijing :*

- En 2009, le Conseil fédéral a lancé un projet quinquennal « Dialogue sur l'égalité des salaires » invitant sur une base volontaire les entreprises de plus de 50 employés à participer à un processus de vérification de l'égalité salariale.
- La Suisse a mis sur pied une plateforme d'action dotée d'un instrument de travail appelé Plan d'action « Egalité entre femmes et hommes ».
- En 2014, un rapport détaillé est paru faisant un bilan de l'évolution de l'égalité entre femmes et hommes en Suisse dans certains domaines (éducation, santé, économie et droits humains) et formulant également des recommandations pour l'avenir.

## Conclusion

Le suivi des résolutions de l'APF constitue un enjeu central pour évaluer les conséquences des travaux, réflexions et propositions des parlementaires de l'APF.

Cependant, force est de constater que seules sept sections – soit trois de moins que l'an dernier - sur les soixante sections invitées à transmettre leurs rapports de suivi ont répondu à l'appel de votre Secrétaire Général parlementaire<sup>1</sup>. **Le taux de réponse s'établit en 2015, à 11.7 % des membres de l'APF.**

Ce retour ne peut nous satisfaire et ne permet pas une analyse significative car les renseignements fournis par les sections sont le seul moyen pour votre Secrétaire général parlementaire d'établir son rapport annuel de suivi.

Pour remédier à cette situation, votre Secrétaire général parlementaire propose que **les commissions et réseaux de l'APF s'impliquent directement dans la mise en œuvre et le suivi des résolutions.**

Plusieurs propositions de fonctionnement peuvent être faites, afin de faire jouer aux commissions et réseaux un rôle plus actif :

1/ Chaque commission et réseau pourrait systématiquement débattre des questions suivantes au moment de la préparation et de l'élaboration des résolutions proposées :

- Quelles sont les structures au sein du parlement, du gouvernement et de la société civile auxquelles il conviendrait de faire connaître la résolution de l'APF ? Quelles mesures pourraient être prises par les parlementaires pour leur faire connaître ce texte ?
- Comment les parlementaires pensent-ils pouvoir utiliser cette résolution ?
- Quelles mesures les parlementaires pensent-ils que leurs parlements prendront suite à ces résolutions ?

Cela devrait aboutir à des résolutions plus courtes, concises, axées sur des mesures concrètes et mesurables.

2 / Ce débat initié au sein de chaque commission et réseau, pourrait se poursuivre dans ces enceintes en cours d'année après l'adoption des résolutions en session.

3/ Un rapport / bilan sur le suivi des résolutions proposées par leur commission et réseau serait présenté chaque année lors de la session par chaque président de commission et réseau dans son rapport d'activités.

**Votre Secrétaire général parlementaire espère que ces propositions de fonctionnement seront retenues. Le débat en commission et réseau constitue un cadre adéquat pour examiner comment les parlements ont exploité les résolutions et quels sont les moyens envisageables pour accroître l'impact de ces textes adoptés par l'APF à l'avenir.**

Car au final, quel est notre but, si ce n'est susciter une action des parlements francophones et de leurs membres.

---

<sup>1</sup> Ces rapports sont consultables sur le site de l'APF.